

CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

-:~::~:~::~-

Section des Eaux

-:~::~:~::~-

SEANCE DU 7 MAI 2002

-:~::~:~::~-

RETOUR D'EXPERIENCE DES TRAITEMENTS ANTI-AMIBIENS A LA MONOCHLORAMINE SUR LES CIRCUITS DE REFROIDISSEMENT DES CNPE DE CHOOZ, DAMPIERRE, GOLFECH ET NOGENT PRESENTE PAR EDF

-:~::~:~::~-

AVIS

-:~::~:~::~-

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, ses rapporteurs entendus et après discussion :

- prend acte du retour d'expérience des traitements anti-amibiens à la monochloramine réalisés par EDF sur les sites de Chooz, Dampierre, Golfech et Nogent au cours de la période estivale 2001,
- émet un avis favorable à la reconduction pour l'année 2002 des protocoles de traitement anti-amibien des effluents et de suivi de leur qualité mis en place en 2001 sur ces CNPE,
- demande que, compte tenu des résultats obtenus, les autorisations de rejets des AOX et des THM soient révisées à la baisse,
- demande qu'après la période de suivi 2002, l'ensemble des résultats obtenus lui soit présenté, de façon exploitable, au plus tard en janvier 2003.

COPIE CONFORME